

Médicaments en Ehpad : valorisation des ordonnances Pathos (PATHOS)

Catherine Sermet, Sylvain Pichetti, chargé de recherche en cours de recrutement

Période de réalisation : 2017-2018

Contexte/Objectif

Les ordonnances Pathos sont un outil d'évaluation des besoins en soins des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Cet outil permet de calculer la charge en soins des établissements qui, *in fine*, intervient dans le calcul de la tarification des établissements. Il consiste en 180 ordonnances pour des pathologies ou des problèmes de santé fréquents chez les personnes âgées.

Ces ordonnances ont été actualisées en 2016. La révision a été réalisée en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques émises par la Haute Autorité de santé et par les sociétés savantes et professionnelles concernées.

L'objectif de ce projet est de proposer plusieurs scénarios de valorisation des ordonnances pharmaceutiques afin d'alimenter la réflexion sur la tarification des Ehpad.

Sources et méthode

Les ordonnances Pathos ont été récupérées auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Les informations administratives sur les médicaments sont issues de la Base des médicaments (BdM) Cnam mise à jour en septembre 2016.

Trois scénarios de valorisation ont été retenus :

1. borne inférieure : en retenant dans ce scénario, pour chaque classe thérapeutique, le médicament le moins cher de la classe thérapeutique ou du groupe générique s'il y a lieu ;
2. au prix observé : en retenant la structure de la prescription telle qu'elle est observée dans l'EGB (à la fois en termes de dosage moyen et en termes de répartition princeps/générique) sur un échantillon de personnes âgées de 75 ans et plus ;
3. borne supérieure : bien qu'irréaliste, ce scénario permet de proposer une borne supérieure à la valorisation.

Calendrier de réalisation et état d'avancement du projet

Les bases de travail ont été préparées en 2017 :

- les ordonnances Pathos ont été réunies en un seul fichier normalisé et toutes les classes thérapeutiques recommandées ont été codées en code ATC ;
- les médicaments recommandés ont été récupérés à partir de ces classes ATC et leurs prix/DDD ont été calculés.

Les traitements sont en cours pour réaliser les trois scénarios proposés. En raison de la complexité de certaines ordonnances rendant impossible leur valorisation, et en accord avec la CNSA, seule une sélection des 20 pathologies les plus fréquentes a été retenue.

Ce travail sera terminé en 2018.